



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 20 mai 2025 à 18 h 30 à la salle du conseil municipal située à l'hôtel de ville, sis au 200, route de Fossambault, à Saint-Augustin-de-Desmaures, G3A 2E3.

Au cours de cette séance, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble suivant :

205, rue Moisan (lot 3 056 813)

Demande de dérogation mineure visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal dont la marge de recul avant serait de 3,9 m au lieu d'au moins 6 m, tel qu'exigé à l'article 3.1.1.2 d) du *Règlement de zonage n° 480-85* applicable aux terrains existants et aux bâtiments construits avant l'entrée en vigueur dudit Règlement.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Une présentation du projet visé par cette demande est disponible sur le site internet de la Ville pour consultation à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 2 mai 2025

La greffière,
Me Marie-Josée Couture
www.vsad.ca